

## Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/.62/T/2018 relatif aux travaux de construction d'une salle des réunions au chef-lieu de la commune NTEGA.

Date de publication : 17.7.2018

Date d'ouverture des offres : 28.7.2018

### 1. Objet de l'Appel d'Offres.

La Commune NTEGA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction d'une salle des réunions au chef-lieu de la commune NTEGA.

### 2. Origine des fonds.

La Commune de NTEGA a reçu un financement du Gouvernement du BURUNDI pour effectuer des Paiement au titre des marchés de construction d'une salle des réunions au chef-lieu de la commune NTEGA.

### 3. Spécification du marché.

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois (3) mois calendriers.

### 4. Conditions de participations.

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

### 5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune NTEGA**

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : **50 000fbu** sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et **50 000fbu** au compte ° 0022147-01 ouvert à la BANCOBU agence KIRUNDO au nom de la commune de NTEGA

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

- L'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9.

4

## 5. Visite du site.

Une visite guidée du site sera organisée le 27.4/2018 à partir de 9 heures.

## 6. Présentation de l'offre

6.1 Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

6.2 Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de:

**-Deux millions cinq cent mille Fbu (2.500.000 fbu)**

La non présentation de la garantie de soumission est cause de rejet automatique de l'offre.

Les offres doivent être soumises au secrétariat de la commune **NTEGA**

## Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

## Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus,  
au plus tard le 8.15./2018 à 9 heures

Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

## 10. Séance d'ouverture des offres.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 8.15./2018 à 10 heures. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéas 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

## 11. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

### 11.1. Au niveau administratif :

1. L'acte de soumission,
2. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché,
3. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO,
4. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché,
5. Les Statuts du soumissionnaire (Personne morale),
6. L'Attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité,
7. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale : (NIF).
8. Adresse fixe et connue du soumissionnaire,

7



9. Le Registre de commerce (copie),
10. Une attestation de non redevabilité délivrée en original par l'INSS et en cours de validité,
11. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce,
12. Le planning d'activités.

#### 11.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté au minimum deux marchés de travaux analogues et présenter au moins un procès-verbal de réception provisoire ou définitif délivré par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours.

#### b. Personnel à affecter sur chantier

- Grades académiques + photocopie des diplômes certifiés conforme à l'originale par les services du Ministère ayant l'éducation dans ses attributions.
- Curriculum vitae (signé et daté de moins d'un (1) mois) + attestations des services rendus.

#### C. Offre financière :

- Acte de soumission suivant le modèle du DAO;
- cadre du bordereau des prix unitaires (**imprimé**) ;
- cadre du détail quantitatif et estimatif (**imprimé**) ;
- Preuve du chiffre d'affaires sur les deux dernières années synthétisé dans un tableau récapitulatif selon le formulaire FF2.

Fait à ntega, le .28/.3/2018

Philippe NGABONZIZA  
Administrateur Communal et  
Personne Responsable des Marchés Publics



9